



Compte rendu du Assemblée Générale Ce qui nous lie

Du 2 avril 2022

L'association Ce qui Nous lie a tenu son assemblée générale le 2 avril 2022.

18 personnes étaient présentes, 8 procurations ont été données.

Présentation du bilan moral

Les activités et les temps forts de l'association pour l'année 2021 ont été présentés. Des projets pour 2022 ont été également exposés. Le bilan moral détaillé a été envoyé aux adhérents par mail.

Un accent particulier a été mis sur le fonctionnement de l'association avec une présentation détaillée des rôles des commissions (Communication, Animation, appro/travaux, Facilitation, Vivre Ensemble). Le site web a été enrichi de documents (tutoriels) permettant de mieux appréhender le fonctionnement du Barzouges et de l'association, utiles pour les nouveaux bénévoles et adhérents.

Les adhérents sont invités à investir les commissions.

Le bilan moral a été adopté à l'unanimité.

Présentation du bilan financier.

Le bilan financier a été présenté. Le bilan comptable fait apparaître un solde positif. En particulier, Ce qui Nous lie a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 3000 € en 2021 attribuée par une association culturelle de Combourg qui a cessé ses activités et donc distribué ses actifs. Cette subvention a permis de rémunérer les artistes qui se sont produits lors des Barzics 2021 (chaque jeudi des mois de juillet et août). Un bilan financier détaillé a été envoyé aux adhérents par mail.

Le bilan financier a été adopté à l'unanimité.

Renouvellement du CA

Le CA de Ce qui Nous lie peut être constitué au plus de 16 membres.

3 membres ont démissionné en cours de mandat. 2 membres ont souhaité quitter le CA pour se repositionner dans des commissions.

5 membres (tiers sortant) ont souhaité renouveler leurs candidatures au CA.

11 membres ont été élu à l'unanimité et composent le nouveau CA : Aurélie Beaudé, Kristell Bénis, Mickael Bénis, Eric Deniau, Virginie Fassel, François Gaboriau, Corinne Lagrost, Louis Leblay, Florence Leroy, Catherine Sauvée, Fabienne Toutain.
